

Migrants subsahariens : combien de temps leur faut-il pour s'installer en France ?

Anne Gosselin^{*,**}, Annabel Desgrées du Loû^{*,*}, Eva Lelièvre^{**}, France Lert^{**}, Rosemary Dray-Spira^{**,*}, Nathalie Lydié^{**} pour le groupe de l'enquête *Parcours*⁽¹⁾

Alors que l'accueil des réfugiés devient un enjeu crucial en Europe, on est peu renseigné sur le processus d'installation des migrants. Utilisant l'enquête *Parcours*, Anne Gosselin et ses collègues ont estimé le temps nécessaire aux migrants originaires d'Afrique subsaharienne pour obtenir un titre de séjour, trouver un logement et avoir un travail une fois arrivés en France.

Que sait-on du processus d'installation des migrants, notamment du temps qu'ils mettent à acquérir un titre de séjour, trouver un logement, mais aussi un travail, besoins de base pour un nouvel arrivant ? L'enquête *Parcours* (encadré 1), qui porte sur la migration et la santé, a recueilli des informations détaillées sur les trajectoires de migrants originaires d'Afrique subsaharienne. Son objectif est de fournir des réponses aux questions de santé publique qui se posent de manière particulière dans cette population. Elle permet notamment de décrire les situations vécues chaque année à partir de la date d'arrivée en France des migrants, et ainsi d'étudier leur processus d'installation en analysant le temps nécessaire pour accéder à un logement personnel, à un titre de séjour d'au moins un an et à une activité qui leur permet de subvenir à leurs besoins, ainsi que l'ordre dans lequel ils y parviennent (encadré 2).

Les migrants originaires d'Afrique subsaharienne représentaient 13 % du total des immigrés vivant en France en 2011, ce qui correspond environ à 800 000 personnes [1]. Leurs conditions de vie socioéconomiques ne sont pas bonnes en général : selon l'Insee, en 2010, 42 % vivaient au-dessous du seuil de pauvreté, contre 11 % pour les personnes vivant dans des ménages sans immigré [2]. Ils sont particulièrement touchés par le chômage (16 % des hommes et 20 % des femmes, contre respectivement 7 % et 6 % parmi la population non immigrée en 2010) [1]. Ces difficultés sont-elles circonscrites au moment de l'arrivée en France ou bien s'inscrivent-elles dans la durée ?

À l'arrivée en France, des situations d'insécurité fréquentes

Les personnes interrogées lors de l'enquête *Parcours* de 2012-2013 sont arrivées entre 1972 et 2013. Elles sont originaires de toutes les régions d'Afrique subsaharienne, avec cependant une concentration sur sept pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale : Cameroun, République démocratique du Congo, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, République du Congo (Brazzaville) et Sénégal.

Les motifs de migration recueillis dans l'enquête sont, par fréquence décroissante : chercher un travail et une vie meilleure (« tenter sa chance »), rejoindre un membre de sa

* CEPED, UMR 196 Université Paris Descartes-IRD

** Institut National d'Etudes Démographiques (Ined)

• Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

•• Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm)

• Institut Pierre Louis d'Epidémiologie et de Santé Publique (IPLESP UMR 1136)

•• Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

(1) Voir encadré 1 page 2.

famille, avoir quitté son pays car on y était menacé(e), poursuivre des études, être venu(e) pour des raisons médicales. Ils diffèrent entre hommes et femmes : 45 % des hommes et 23 % des femmes déclarent être venus pour « tenter leur chance », 12 % des hommes et 45 % des femmes sont venus pour rejoindre de la famille ou un conjoint, 19 % des hommes et 13 % des femmes sont venus pour faire des études en France, et 22 % des hommes et 16 % des femmes ont fui leur pays car ils se sentaient menacés. Bien entendu,

Encadré 1. L'enquête *Parcours* : une étude sur le VIH, l'hépatite B et la santé dans les parcours de vie de migrants subsahariens vivant en Île-de-France^(a)

L'enquête ANRS *Parcours*^(b) a été conduite entre février 2012 et mai 2013 dans 74 structures de santé d'Île-de-France. Elle a interrogé un échantillon représentatif de trois groupes de migrants originaires d'Afrique subsaharienne : un groupe vivant avec le VIH, un groupe de porteurs d'une hépatite B chronique et un groupe n'ayant aucune de ces deux pathologies et recruté dans des centres de santé de médecine générale (dont certains dédiés aux personnes précaires). C'est sur ce dernier groupe que porte l'étude de la dynamique d'installation présentée dans cet article.

Étaient éligibles pour ce groupe les personnes âgées de 18 à 59 ans résidant en Île-de-France et nées dans un pays d'Afrique subsaharienne et de nationalité de l'un de ces pays à la naissance, quelle que soit la nationalité au moment de l'enquête. L'enquête était proposée aux personnes éligibles par le médecin au cours de la consultation. L'entretien était réalisé par un enquêteur spécialisé, soit à l'issue de la consultation médicale, soit sur rendez-vous. Toutes les informations ont été recueillies de façon anonyme.

L'analyse porte ici sur les parcours de vie de 513 personnes originaires d'Afrique subsaharienne arrivées entre 1972 et 2011 à 18 ans et plus et qui sont représentatives des personnes consultant dans les centres de santé généralistes d'Île-de-France, ouverts à tous quelle que soit la situation par rapport au titre de séjour. Les histoires de vie ont été recueillies au moyen d'une grille biographique couplée à un questionnaire, de façon à dater les différents événements et situations de vie de façon fine et à les ordonner correctement [7]. Comme 60 % des migrants subsahariens de France vivent en Île-de-France, cette enquête renseigne sur la situation de la grande majorité des personnes originaires d'Afrique subsaharienne en France.

Pour plus d'information consulter le site
www.parcours-sante-migration.com

(a) Le groupe *Parcours* est composé de A. Desgrées du Loû, F. Lert, R. Dray Spira, N. Bajos, N. Lydié (responsables scientifiques), J. Pannetier, A. Ravalihasy, A. Gosselin, E. Rodary, D. Porette, J. Situ, P. Revault, P. Sogni, J. Gelly, Y. Le Strat, N. Razafindratsima.

(b) ANRS : Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales.

(1) Sont définies dans l'enquête les périodes de « petits boulots » comme les années pendant lesquelles la personne déclare avoir changé fréquemment de travail. Ces petits boulots peuvent être déclarés ou non. Ils constituent un marqueur de grande précarité professionnelle. Cependant d'autres formes de précarité peuvent exister, comme l'interim, qui ne sont pas prises en compte par cet indicateur.

à l'instar de toutes les enquêtes conduites dans le pays d'arrivée, seuls les migrants présents peuvent être enquêtés, et manquent tous ceux qui sont repartis.

Pour beaucoup, l'arrivée est un moment d'insécurité juridique puisque 79 % des hommes et 73 % des femmes ont déclaré être dans une situation de précarité administrative lors de leur première année en France (autorisation de séjour seulement pour quelques mois à faire renouveler fréquemment, simple récépissé de demande de titre, pas de titre de séjour). Durant cette première année en France, 22 % des hommes et 12 % des femmes ont dû changer fréquemment de logement [3].

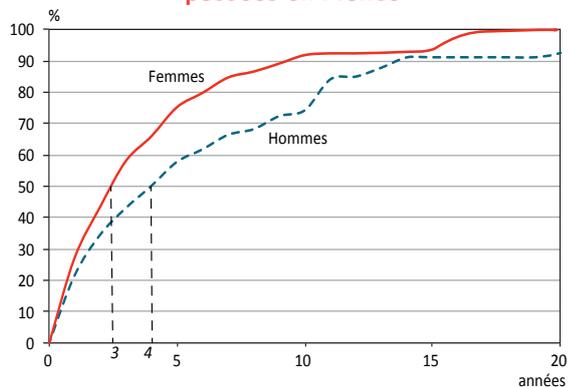
Une insécurité qui dure plusieurs années

La moitié des femmes n'ont accédé à un premier titre de séjour d'au moins un an que lors de la troisième année de leur séjour en France, et la moitié des hommes seulement lors de la quatrième année (figure 1). L'accès à un logement personnel a été un peu plus rapide : lors de la deuxième année pour 50 % des femmes et lors de la troisième année pour 50 % des hommes. Enfin, pour accéder à une activité génératrice de revenu, il a fallu attendre la quatrième année pour 50 % des femmes tandis que la moitié des hommes y accède dès la deuxième année.

Pour que ces trois éléments – logement, titre de séjour d'au moins un an et travail rémunéré – soient acquis pour au moins 50 % des personnes, il faut attendre la sixième année de séjour en France pour les femmes et la septième pour les hommes (figure 2). Ces personnes sont arrivées en France à un âge médian de 27 ans, cette longue période d'installation prend donc place au cœur de leur vie d'adulte. Les migrants venus d'Afrique subsaharienne vivent ainsi pendant une période particulièrement longue après leur arrivée en France, à un moment de construction de leurs vies familiales et professionnelles, une situation d'insécurité : soit parce qu'ils n'ont pas de titre de séjour pérenne, soit parce qu'ils n'ont pas leur propre logement, soit parce qu'ils n'ont pas de revenus. Un quart des femmes et un quart des hommes n'ont toujours pas obtenu ces éléments de base au bout respectivement de la onzième et de la douzième année en France.

Cette longue période de précarité n'est pas circonscrite à certaines catégories de migrants. On la retrouve chez tous les migrants d'Afrique subsaharienne quel que soit leur profil, à quelques nuances près [3]. Les hommes les plus instruits s'installent un peu plus rapidement que les autres, ainsi que les femmes venues pour chercher du travail ou étudier, par rapport à celles venues dans le cadre du regroupement familial. La durée de l'installation varie aussi selon le moment de l'arrivée en France : pour les femmes, l'accès au logement personnel apparaît de plus en plus tardif : la moitié des femmes arrivées avant 1996 ont obtenu un logement personnel la première année, la moitié des femmes arrivées entre 1996 et 2004 au bout de la troisième année et celles arrivées

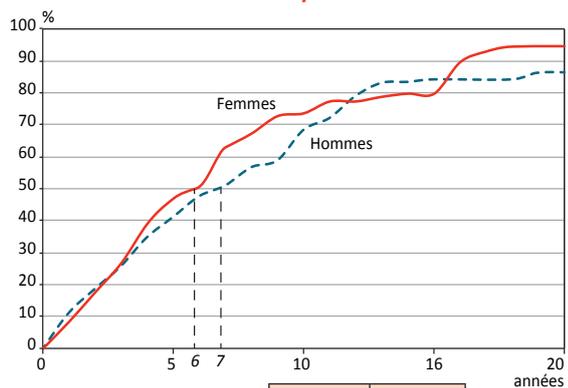
Figure 1. Proportion de migrants ayant un titre de séjour d'au moins un an selon le nombre d'années passées en France



	Hommes	Femmes
Médiane de Kaplan Meier [Intervalle inter quartiles : 25%-75%]	4 [2-11]	3 [1-5]

Source : Enquête ANRS *Parcours* 2012-2013.

Figure 2. Proportion de migrants installés* selon le nombre d'années passées en France



	Hommes	Femmes
Médiane de Kaplan Meier [Intervalle inter quartiles : 25%-75%]	7 [3-12]	6 [3-11]

Source : Enquête ANRS *Parcours* 2012-2013.

* Ayant un titre de séjour d'au moins un an, un logement personnel et une activité génératrice de revenus propres. Les personnes venues en France pour faire des études ne sont pas incluses dans cet indicateur synthétique. Elles ont fait l'objet d'une analyse spécifique.

après 2004 au bout de la cinquième année seulement (valeur médiane). Du côté des hommes, c'est l'accès à l'activité génératrice de revenus propres qui prend de plus en plus de temps (un, deux et quatre ans en valeur médiane respectivement pour les trois périodes).

Des séquences d'installation différentes pour les hommes et pour les femmes

La séquence d'installation diffère aussi selon le sexe : alors que les hommes entament leur processus d'installation par le travail, les femmes, plus souvent venues pour rejoindre un conjoint ou de la famille, débutent leur par l'accès à un logement personnel puis par l'accès au titre de séjour.

Le mode d'accès au travail et au logement varie

aussi entre hommes et femmes en raison de cette logique d'installation différenciée. Pour 35 % des hommes, l'accès au travail passe par le biais de « petits boulots » précaires⁽¹⁾. Pour près d'un quart d'entre eux, cette période de petits boulots dure plus d'une dizaine d'années. Concernant le logement, un quart des hommes accèdent à un logement personnel en commençant par une chambre dans un foyer de travailleurs, qui constitue un mode d'installation à part entière [4]. Les femmes sont moins nombreuses à devoir commencer par une phase de petits boulots (20 % parmi celles qui accèdent finalement à un emploi). Le passage par un foyer ne concerne que 7 % d'entre elles et elles y restent moins longtemps que les hommes (la médiane est de sept ans pour les hommes, deux ans pour les femmes).

Les migrants d'Afrique subsaharienne, après de longues années de « galère », sortent donc de l'insécurité, mais bien souvent au prix de la participation à un marché du travail précaire et à l'habitat en foyer pour les hommes.

Cependant, les différences entre hommes et femmes évoluent. Bien que la migration d'Afrique subsaharienne ait été dans les années 1970 une migration de travail principalement masculine, suivie d'une arrivée des femmes dans le cadre du regroupement familial dans les années 1980, les politiques d'immigration ont ensuite considérablement durci les conditions de ce regroupement familial. Des études précédentes ont montré que les migrations féminines sont de plus en plus, à l'instar de celles des hommes, des migrations de travail. Les femmes partent seules vers la France en laissant leur conjoint au pays ou en étant célibataires. Cette immigration subsaharienne s'est d'ailleurs largement féminisée au cours du temps : en 2008, les femmes représentent la majorité des immigrés originaires d'Afrique sahélienne, guinéenne et centrale [5]. C'est également le cas dans l'enquête *Parcours*, où 57 % des enquêtés sont des femmes. Cependant, les femmes arrivées à partir de 2005 ont un profil migratoire très particulier. Il s'agit plus souvent de femmes qui ont dû fuir leur pays : celles-ci représentaient 13 % des femmes arrivées avant 2005, elles sont 23 % des femmes arrivées entre 2005 et 2013. Parallèlement, la proportion de femmes venues dans le cadre du regroupement familial a diminué, passant de 49 % avant 2005 à 34 % pour la période 2005-2013, tandis que la proportion de femmes venues « tenter leur chance » reste stable entre les deux périodes et représente 23 % des femmes.

Les étudiants : une voie d'installation particulière

Parmi les migrants subsahariens, 16 % des hommes et 24 % des femmes ont suivi des études supérieures à leur arrivée en France. Logiquement, ces migrants venus pour étudier ont exercé une activité rémunératrice un peu plus

Encadré 2. Mesurer la dynamique d'installation

Le questionnaire de l'enquête *Parcours* permet de retracer l'ensemble des trajectoires résidentielles, administratives et professionnelles des enquêté(e)s. Nous définissons l'installation comme le fait d'obtenir un minimum de sécurité : avoir un toit à soi, pouvoir aller et venir sans peur d'être contrôlé(e), et pouvoir subvenir à ses besoins. Nous proposons donc les indicateurs suivants pour mesurer la dynamique de l'installation :

- *Le temps mis pour accéder à un premier logement personnel* : Un logement où l'on ne dépend pas de la volonté d'un tiers (hébergement) ou des aléas des hébergements d'urgence (hébergement associatif, changements fréquents de logements), quel que soit le statut d'occupation (propriétaire, locataire etc).

- *Le temps mis pour accéder au premier titre de séjour d'au moins un an* : Un titre de séjour qui non seulement lève le risque d'être interpellé lors d'un contrôle, mais qui le plus souvent donne aussi le droit aux personnes de travailler (contrairement à certaines autorisations de séjour plus courtes).

- *Le temps mis pour exercer une première activité professionnelle, qu'elle soit déclarée ou non, qui permet de subvenir à ses besoins* (selon la déclaration des enquêtés, à qui on demandait rétrospectivement d'indiquer, pour chaque année, si leur activité leur permettait ou non de subvenir à leurs propres besoins).

Nous mesurons ensuite le temps nécessaire pour obtenir ces trois éléments d'installation (indicateur combiné).

tard que les autres : pour la moitié de ces étudiants, les études ont duré au moins quatre ans après l'arrivée en France, et ils ont eu accès à une activité génératrice de revenus au bout de la cinquième année en France. Parallèlement, les étudiants ont un accès plus rapide au logement que les autres migrants (au cours de la deuxième année pour les hommes et de la première pour les femmes) et au titre de séjour d'au moins un an (première année pour les deux sexes). Les études supérieures constituent bien une voie d'installation en France, en particulier pour les femmes.

Six à sept ans après l'arrivée en France, la moitié des migrants d'Afrique subsaharienne n'ont toujours pas les trois éléments d'installation que sont un titre de séjour d'au moins un an, un logement personnel, et un travail. Au bout de onze à douze ans, un quart d'entre eux ne les ont toujours pas. Cette longue période de précarité après l'arrivée en France tient plus aux conditions d'accueil (longueur du processus de régularisation, marché du travail segmenté, discriminations [6]) qu'aux caractéristiques individuelles des arrivants. Le processus

d'installation passe par le logement en foyer et par l'emploi dans les secteurs les plus marginaux du marché du travail. La situation des migrants subsahariens finit par se stabiliser, mais pour beaucoup d'entre eux, c'est au prix du passage par une longue période d'insécurité. Cela n'est pas sans conséquence sur la suite de leur vie en France et celle de leurs enfants, car cette précarité peut retentir sur leur santé à long terme et sur les études de la deuxième génération [6].

Références

- [1] Insee, 2011, « Étrangers/Immigrés - Séries issues des recensements de la population - RP2011 ».
- [2] Insee, 2011, « Immigrés et descendants d'immigrés en France. Conditions de vie. », http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA12_k_Flot5_con.pdf
- [3] Gosselin A., Desgrées du Loû A., Lelièvre E., Lert F., Dray-Spira R., Lydié N. pour le groupe *Parcours*, 2016, « Understanding Sub-Saharan migrant settlement in France through a capability approach: Evidence from a life-event history survey », Cepad, *Working Paper*, n° 33, <http://www.ceped.org/wp>
- [4] Bernardot M., 2008, *Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, Broissieux, Éditions du Croquant, 296 p.
- [5] Beauchemin C., Borrel C., Régnard C., 2013, « Les immigrés en France : en majorité des femmes », *Population & Sociétés*, n° 502, 4 p.
- [6] Beauchemin C., Hamel C., Simon P., 2015, *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined, Grandes enquêtes, 622 p.
- [7] GRAB Groupe de réflexion sur l'approche biographique, 1999, *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, Paris, Ined, Méthodes et savoirs, 340 p.

Résumé

Six à sept ans après leur arrivée en France, la moitié des migrants d'Afrique subsaharienne n'ont toujours pas les trois éléments d'installation que sont un titre de séjour d'au moins un an, un logement personnel, et un travail. Au bout de onze à douze ans, c'est encore le cas d'un quart d'entre eux. Cette longue période de précarité après l'arrivée en France tient plus aux conditions d'accueil (longueur du processus de régularisation, marché du travail segmenté, discriminations) qu'aux caractéristiques individuelles des arrivants. La situation des migrants subsahariens finit par se stabiliser, mais pour beaucoup d'entre eux, c'est au prix du passage par une longue période d'insécurité.